



## HEURE DES QUESTIONS

**Auteur** Le Centre, par Nathan Bender  
**Objet** Une exclusion des psychothérapies de l'assurance de base, vraiment ?  
**Date** 15/12/2025  
**Numéro** 2025.12.543

Une motion fédérale demandant d'exclure les psychothérapies de l'assurance de base va être déposée, alors que les hospitalisations pour troubles mentaux ont fortement augmenté ces dernières années et constituent même la première cause d'hospitalisation chez les jeunes. Face à ce constat, le Centre prône un renforcement de la prévention (voir postulat 2023.03.066) alors que l'exclusion des psychothérapies de l'assurance de base ne traite pas la cause, mais reporte les coûts sur les familles.

Quels seraient les coûts reportés sur les familles valaisannes en cas d'acceptation de cette motion ?